



Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé

Strassen, 20 décembre 2021

**Concerne :** recommandations sanitaires temporaires relatives au sport de santé pendant la pandémie de COVID-19

A la suite [des nouvelles dispositions gouvernementales](#) relatives à la lutte contre la pandémie liée au Covid-19 qui prennent leurs effets à partir du 17 décembre 2021, la FLASS recommande les mesures suivantes :

- utilisation du régime Covid Check et application de la règle 2G (vacciné ou guéri) pour les participants des cours d'activités physiques proposés par les membres de la FLASS quel que soit le nombre de participant,
- utilisation du régime Covid Check et application de la règle 2G (vacciné ou guéri) pour les encadrants (moniteurs, infirmiers, médecins, maitres-nageurs, etc.) des cours d'activités physiques proposés par les membres de la FLASS quel que soit le nombre de participant.

**La Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé (FLASS) recommande à ses organisations-membres de continuer à faire preuve d'une grande prudence dans l'organisation des cours d'activité physique thérapeutique. Chaque organisation-membre de la FLASS peut adopter des mesures plus strictes.**